

**Appel à projets n° 2037/ONCA/DICA  
 pour l'accompagnement et le financement des projets d'entrepreneuriat agricole  
 visant l'autonomisation économique des femmes et des jeunes**

**Résultat final des travaux des comités d'éligibilité  
 des Provinces de Kénitra, Sidi Slimane, Sidi Kacem et Kelaâ des Sraghna  
 relatifs à la sélection des projets retenus pour bénéficier de la subvention**

Suite à la finalisation du processus de sélections des projets pour les Provinces de Kénitra, Sidi Slimane, Sidi Kacem et Kelaâ des Sraghna, et conformément au règlement de cet appel à projets, les projets retenus pour bénéficier de la subvention sont cités ci-après :

Province	Porteur du projet	Intitulé du projet
<b>Kénitra</b>	COBEC	Prestation de services pour la valorisation et la commercialisation des PAM et les légumineuses
	RIH LABLAD	Acquisition du matériel agricole pour l'exploitation agricole et la location dans la zone du Gharb
	NOUR KHILAT	Production végétale et location de matériel
	ALKANAS	Mécanisation agricole et élevage laitier
<b>Sidi Kacem</b>	AL HABBA ADDAHABIA	Production de couscous
	ARD JDADNA	Héliciculture
	CHEMS BAB TIOUKA	Production et valorisation d'huile d'olive
<b>Sidi Slimane</b>	SABER	Verger d'avocatiers
	HAFFARIA	Collecte et commercialisation du lait
	RIHANAT	Acquisition du matériel agricole
<b>Kelaâ des Sraghna</b>	SBIHIA ECO-COOP	Ferme certifiée agroécologique
	MAWACHI ABOULFADL	Engraissement des veaux
	KHAYRAT OULAD SBIH	Création d'une unité de services agricoles : travaux agricoles, formation, accompagnement, commercialisation et valorisation des produits agricoles
	AGRI-ÉCOLOGIQUE OULED SBIH	Héliciculture
	LMKANSA IKHWANE	Modernisation d'une unité de trituration d'olives

Les porteurs des projets concernés sont invités à prendre contact avec les services régionaux de l'Office National du Conseil Agricole (ONCA) pour finaliser leurs dossiers qui pourraient faire l'objet de redressement technique et/ou de redimensionnement financier et ainsi établir leurs contrats, en se rendant aux adresses suivantes :

- Direction Régionale du Conseil Agricole de Rabat-Salé-Kénitra, angle rue Sebta - boulevard Mohammed V (à côté de Bank Al Maghrib) - Kénitra.
- Direction Régionale du Conseil Agricole de Marrakech-Safi, avenue Abdelkrim Lkhattabi N° 127 Guéliz -Marrakech.

Il convient de souligner que les projets éligibles, qui auront à contractualiser avec l'ONCA dans un délai maximal de 35 jours à partir de la publication des résultats, bénéficieront de la subvention et seront accompagnés dans la mise en œuvre de leur projet.